

22 juin 2020

(20-4358)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

STRATÉGIE "DE LA FERME À LA TABLE"

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

La communication ci-après, reçue le 22 juin 2020, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

1.1. Le 20 mai 2020, la Commission européenne a adopté la **stratégie "De la ferme à la table"** pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement. Cette stratégie est au cœur du **Pacte vert pour l'Europe**, présenté en décembre 2019, et est essentielle à sa mise en œuvre. Elle traite de façon détaillée des difficultés que soulève la mise en place de systèmes alimentaires durables et reconnaît les liens inextricables entre des personnes en bonne santé, des sociétés en bonne santé et une planète en bonne santé. La stratégie est un élément essentiel du programme élaboré par la Commission européenne pour atteindre les objectifs de développement durable (**ODD**) des Nations Unies.

1.2. La pandémie de **COVID-19** a souligné l'importance d'un système alimentaire solide et résilient qui fonctionne en toutes circonstances et soit capable de fournir aux citoyens des denrées alimentaires en suffisance à des prix abordables. Elle nous a également rendus particulièrement attentifs aux interrelations existant entre notre santé, nos écosystèmes, nos chaînes d'approvisionnement, nos modes de consommation et nos limites planétaires.

1.3. La stratégie "De la ferme à la table" facilitera la transition vers un **système alimentaire durable dans l'UE** qui protège la sécurité alimentaire et garantit un accès à des régimes sains à partir de ressources provenant d'une planète en bonne santé. Elle permettra de réduire l'empreinte environnementale et climatique du système alimentaire de l'UE et renforcera la résilience de celui-ci, protégeant ainsi la santé des citoyens et préservant les moyens de subsistance des agents économiques.

1.4. La stratégie fixe des **objectifs** concrets pour transformer le système alimentaire de l'UE: elle prévoit notamment de diminuer de 50% l'utilisation et les risques des pesticides, de réduire d'au moins 50% les pertes de nutriments sans détérioration de la fertilité des sols, de faire baisser de 50% les ventes d'antimicrobiens destinés aux animaux d'élevage et à l'aquaculture et de faire passer la part de l'agriculture biologique à 25% de la superficie agricole totale d'ici à 2030. Elle propose également des mesures ambitieuses afin que les solutions saines soient les choix les plus simples pour les citoyens de l'UE, y compris grâce à l'amélioration de l'étiquetage en vue de répondre aux besoins des consommateurs en matière d'information sur les produits alimentaires sains et durables.

1.5. Aux fins de l'**élaboration** et de la mise en œuvre de la stratégie, le plan d'action qui l'accompagne prévoit un ensemble de mesures réglementaires et non réglementaires, y compris un cadre législatif pour un système alimentaire durable.

1.6. La stratégie "De la ferme à la table" a une **dimension internationale** importante. Elle vise à promouvoir la transition mondiale vers des systèmes alimentaires durables, conformément aux ODD et en étroite collaboration avec les partenaires internationaux. En effet, en s'appuyant sur la **coopération internationale**, aux niveaux bilatéral et multilatéral, l'Union européenne soutiendra des pratiques agricoles et piscicoles plus durables, afin de réduire la déforestation, de renforcer la biodiversité et d'améliorer les résultats dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la

nutrition. La Commission intégrera ces priorités dans les orientations en matière de programmation pour la coopération avec les pays non-membres de l'UE pour la période 2021-2027.

1.7. Un système alimentaire plus durable dans l'UE exige aussi le recours, de la part de nos **partenaires commerciaux**, à des pratiques de plus en plus durables. L'Union européenne collaborera activement avec ses partenaires commerciaux, en particulier les pays en développement, afin d'accompagner la transition vers une utilisation plus durable des pesticides, de manière à éviter des perturbations du commerce et à promouvoir d'autres produits et méthodes de préservation des végétaux.

1.8. Avec la stratégie "De la ferme à la table", l'Union européenne a décidé de viser un haut niveau de protection qui ne concerne pas uniquement son propre territoire, mais permet de faire en sorte que les problèmes **environnementaux** ne soient pas délocalisés vers d'autres parties du monde. Certaines questions environnementales sont des **préoccupations de portée mondiale** qui vont bien au-delà des frontières nationales, par exemple le déclin des pollinisateurs en de nombreux endroits du monde et l'augmentation de substances toxiques persistantes et bioaccumulables dans l'environnement. Ainsi, conformément au droit de l'OMC, l'UE commencera à prendre en compte ces préoccupations environnementales dans l'examen des demandes relatives aux **tolérances à l'importation** pour les pesticides qui ne sont plus autorisés dans l'UE.

1.9. La stratégie envisage aussi des mesures législatives et autres pour réduire la contribution de l'UE à la **déforestation** mondiale et à la dégradation des forêts, questions également liées à des préoccupations de portée internationale. Parallèlement, les importations de produits d'origine animale devront être conformes aux prescriptions pertinentes de l'UE afin de réduire la menace mondiale que représente la **résistance aux antimicrobiens**.

1.10. L'Union européenne s'efforcera de développer des **alliances vertes** sur les systèmes alimentaires durables pour répondre à différents problèmes touchant différentes parties du monde. Elle encouragera la **transition mondiale** vers des systèmes alimentaires durables dans les organismes internationaux de normalisation, les instances multilatérales compétentes et les événements internationaux, y compris la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Sommet de la nutrition pour la croissance et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021. Elle veillera également à ce que tous ses accords commerciaux **bilatéraux** contiennent des chapitres ambitieux sur la durabilité.

1.11. Dans le cadre de son approche concernant l'information des consommateurs sur les produits alimentaires, et parallèlement au cadre législatif sur les systèmes alimentaires durables, l'Union européenne soutiendra de nouveaux programmes innovants (y compris un cadre sur l'étiquetage des produits alimentaires durables) et elle entend mener les travaux sur les **normes de durabilité internationales** et les méthodes de calcul de l'empreinte environnementale dans les instances internationales afin de promouvoir une adoption à plus large échelle des normes de durabilité. Elle soutiendra également l'application de règles sur les renseignements trompeurs.

1.12. La stratégie "De la ferme à la table" est l'occasion de rendre le système alimentaire de l'UE compatible avec les besoins de la planète et de répondre positivement aux aspirations des personnes à des produits alimentaires sains, équitables et respectueux de l'environnement. Elle vise également à faire du système alimentaire de l'UE une **référence mondiale** en matière de durabilité.

1.13. Prochaines étapes:

- Parallèlement aux débats au sein de l'Union européenne, la Commission européenne entamera un dialogue intensif et constructif avec tous les Membres de l'OMC aux niveaux bilatéral et multilatéral.

1.14. Pour de plus amples renseignements:

a. Documents:

- Pacte vert pour l'Europe: https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en.

- Stratégie "De la ferme à la table": <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1590404602495&uri=CELEX%3A52020DC0381>.
- b. Site Web:
- De la ferme à la table: https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en.
-